

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 21 août 2019 à Val-d'Or**

Étaient présents :

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Ethier
La secrétaire	Me Véronic Picard
Les conseillers	Me Nicolas Provencher-Lavergne Me Cathy Coulombe Me Cassandra Neptune Me Joannie Jacob
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois
Présidente de l'AAP	Me Alexandra Bourgeois (invité)

Était absente:

La trésorière	Me Claude Cossette
---------------	--------------------

1. Ouverture de l'assemblée

Me Sandra Ethier déclare l'assemblée ouverte à 17:43, le quorum étant constaté.

Une discussion a lieu à savoir si Me Bourgeois peut assister à l'ensemble de la réunion ou uniquement à la portion qui porte sur le sujet pour lequel elle a été invitée. Comme nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, il est convenu d'être prudent et de permettre à Me Bourgeois d'être présente uniquement lorsque nous parlerons de l'AAP.

Nous devons nous assurer de clarifier cette question pour le futur. Des vérifications seront faites par Me Picard et Me Ethier pour la prochaine rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour

***Résolution 20190821-01
Re : adoption de l'ordre du jour***

Sur proposition de Me Marc-Olivier Langlois, appuyée par Me Cathy Coulombe, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 5 juin 2019 et du 11 juillet 2019
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
6.1. Comité Formation (point permanent) - Me Provencher-Lavergne
6.2. Exercice illégal (point permanent) – Me Coulombe
6.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur
6.4. Informatique – site Web – Me Langlois
6.5. Justice dans le Nord - Me Neptune
6.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – Me Langlois
6.7. Comité de liaison (point permanent) – Me Jolicoeur
6.7.1. Cour du Québec
6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – Me Jolicoeur
7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : suivi
7.1. Congrès AAP 2019 – Me Ethier
7.2. Congrès AT 2019 – Me Jolicoeur
7.3. Rentrée judiciaire 2019 – Me Langlois
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Ethier
9. Association des avocats et avocates de province
9.1. Désignation d'un membre du conseil responsable
10. APAAQ – Me Jolicoeur
11. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue – Me Provencher – Lavergne
12. Activités du bâtonnier (tableau) – Me Jolicoeur
13. Correspondances (tableau) - Me Jolicoeur
14. Varia
14.1. Lieu de la prochaine rencontre
14.2. Liste des avocats
15. Prochaine réunion : 16 octobre à 17h30 à Amos
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 5 juin 2019 et 11 juillet 2019

Une modification est apportée à la page 2 du procès-verbal du 5 juin 2019. Des modifications sont également apportées au procès-verbal du 11 juillet 2019.

Résolution 20190921-02

Re : adoption du procès-verbal du 5 juin 2019

Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyé par Me Sandra Ethier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 20190921-03

Re : adoption du procès-verbal du 11 juillet 2019

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyé par Me Marc-Olivier Langlois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 11 juillet 2019 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 27 novembre 2018

6.1. Enquête caution visio –centre de détention

Me Jolicoeur indique avoir parlé à la juge Chabot. Elle lui a mentionné que la centralisation des urgences sera modifiée sous peu et que la nouvelle procédure sera présentée à la rentrée judiciaire. Sujet clos.

Réunion du 5 juin 2019

14.2. Consultation Petites créances

Le juge Henri Richard qui était responsable du comité a démissionné de son poste de juge en chef adjoint. Les travaux du comité sont donc mis sur la glace le temps qu'un juge lui succède. Sujet clos pour l'instant.

5. Finances

Me Cossette étant absente, le suivi des finances est reporté à la prochaine rencontre.

6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

Me Provencher-Lavergne n'a toujours pas eu de retour de Me Chounwanou. Il a donc été chercher les informations sur le site internet du Barreau du Québec. Il nous remet un document intitulé « Guide du dispensateur ». Toutes les informations pertinentes s'y retrouvent. Me Provencher-Lavergne indique qu'il y aura plus de surveillance, mais que le Barreau offre de faire approuver notre formation à l'avance moyennant des frais.

Les attestations de la formation d'avril 2019 seront faites prochainement.

6.2. Exercice illégal

Me Coulombe a contacté Me Giroux-Lacasse. Une nouvelle plainte a été reçue.

Me Giroux-Lacasse travaille actuellement à créer une affiche explicative qui pourra être apposée dans les divers palais de justice et sur le site internet.

Me Tremblay n'a pas rédigé d'article dans le Quid Novi de juin. Il est demandé à Me Coulombe d'inviter Me Giroux-Lacasse à le faire pour la parution de décembre.

6.3. Communications-Journal

Me Jolicoeur n'a pas contacté Me Henri Kélada pour lui demander de nous envoyer un courriel avant chaque tombée du journal, mais cela sera fait en septembre.

6.4. Informatique – site Web

Me Langlois n'a pas rencontré madame Labrèche en juillet. La rencontre est plutôt prévue le 11 septembre prochain. Les démarches auprès du Barreau du Québec pour savoir si ça vaut la peine de changer notre plate-forme seront faites après la rencontre de septembre avec madame Labrèche puisque Me Langlois souhaite d'abord comprendre la plate-forme.

Me Picard n'a pas vérifié si le site internet était à jour. Cela sera fait pour la prochaine rencontre.

6.5. Justice dans le Nord

Réunion du 5 juin 2019

1. Parajudiciaire en protection de la jeunesse :

Le projet de lettre à la juge Chabot n'a pas été fait, mais le sera prochainement.

Madame Chabot a indiqué à Me Jolicoeur à qui la lettre devait être envoyée.

3. Heure de fin des audiences :

Me Picard a trouvé une déclaration de principes intitulée « conciliation travail-famille » signée par la magistrature, le Ministère de la Justice du Québec et le Barreau en juin 1995. Elle a également mis la main sur une résolution du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue de 2005 sur la question. Il semble qu'une lettre du juge Bédard porte également sur ce sujet. Me Picard contactera madame Southière pour tenter de retrouver cet écrit.

4. Ouverture des locaux :

Me Jolicoeur n'a pas envoyé la lettre à la juge Chabot ni au MSP. Il le fera prochainement. La personne à contacter au MSP est Étienne Napper. Ses coordonnées sont données à Me Jolicoeur.

5. Visio dans les locaux de la DPJ:

Me Neptune a discuté avec Me Appolon et la DPJ a décidé de demander au client de s'assurer qu'il y a toujours de la sécurité dans la salle.

Réunion du 21 août 2019

Le comité s'est rencontré le 18 juillet 2019. Un parajudiciaire avait été embauché à Salluit, mais il a été congédié. Nous sommes donc revenus à la case départ. La signification des procédures dans le nord est problématique puisqu'il n'y a pas d'huissier. Me Langlois se propose pour vérifier auprès des huissiers s'il ne serait pas possible de trouver des personnes autorisées dans le nord.

Le comité souhaite avoir accès, comme par le passé, au rôle des comparutions de 15 h préparé par la détention. Me Geneviève Lamontagne fait actuellement des démarches en ce sens.

6.6. Comité du jeune Barreau

Le calendrier des activités est fait et sera mis sur le site internet prochainement. Me Langlois a envoyé un courriel aux membres du jeune Barreau afin d'obtenir leur aide pour le congrès de l'AAP. Malheureusement, il n'a reçu qu'une réponse.

On apprend également que 2 avocats ont participé à Juri Course.

6.7. Comité de liaison

6.7.1. Cour du Québec

La réunion est prévue le 13 septembre prochain. Les invitations ont été envoyées par Me Jolicoeur.

6.7.2. Cour supérieure

Nous venons de recevoir les nouvelles directives de la Cour supérieure pour Amos, Rouyn-Noranda et Ville-Marie. Des choses intéressantes sont proposées. Pour l'instant, il n'y a pas lieu de prévoir une rencontre. On va voir si cela est nécessaire lorsque les nouvelles directives auront été mises en application.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Aucune candidature reçue. Un courriel sera envoyé aux membres en septembre pour leur rappeler qu'ils peuvent soumettre le nom d'un confrère ou d'une consœur.

7. Comités ponctuels du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue

7.1. Congrès AAP 2019

Alors que la recherche de commandite va très bien, Me Ethier s'inquiète du nombre d'inscriptions. Me Bourgeois va s'assurer qu'un courriel de l'AAP soit envoyé aux avocats afin de leur rappeler qu'ils doivent s'inscrire.

7.2. Congrès AT 2019

Me Jolicoeur n'a pas été en mesure de déposer le bilan. Celui-ci sera prêt pour la prochaine rencontre.

7.3. Rentrée judiciaire 2019

Me Maheu est toujours intéressée par l'organisation et les préparatifs vont bien.

8. Comités hors Barreau : suivi

8.1. Pratique privée

Rien à signaler.

9. Association des avocats et avocates de province

Me Bourgeois explique brièvement ce qu'est l'APAAQ. Cette association a pour mission la protection des intérêts de ses membres et son adhésion sera sur une base volontaire puisqu'on ne peut pas percevoir une cotisation obligatoire. L'AAP travaille depuis 2016 à sa création. L'APPAQ devrait être présente au congrès de l'AAP en septembre prochain. Lors de l'AGA, il devra être décidé ce que l'on fait avec les fonds détenus par l'AAP.

Me Bourgeois nous entretient sur les sujets qui intéressent l'AAP actuellement. D'abord, elle siège sur un comité consultatif relativement à la mise en place d'un greffe électronique pour le dépôt des mémoires à la Cour d'appel. Aussi, l'AAP a manifesté son intérêt à faire partie des travaux de la Table Petites créances.

Il est question de la cotisation prélevée pour le CAIJ. Une partie de notre cotisation va au CAIJ puisque c'est le Barreau du Québec qui finance les activités du CAIJ et de CanLii. La cotisation prélevée cette année à cette fin sera la même que l'année dernière. Me Bourgeois veut connaître l'opinion du conseil de section sur le fait que le CAIJ est financé exclusivement par les avocats, mais qu'il est accessible au public. Est-ce que le CAIJ devrait être réservé aux avocats? Elle veut savoir également ce qu'on pense du fait que le CAIJ veut devenir un diffuseur d'information. Quel devrait être le mandat du CAIJ? Me Bourgeois est avisé que le conseil ne sera pas en mesure de se positionner aujourd'hui puisque nous allons devoir réfléchir aux questions qu'elle nous pose.

Après le départ de Me Bourgeois, nous convenons que Me Jolicoeur va lui écrire pour la remercier pour sa présentation et pour lui indiquer que nous allons réfléchir aux sujets qu'elle nous a soumis, mais qu'il ne sera pas possible de lui soumettre notre position avant le 4 septembre prochain.

9.1. Désignation d'un membre du conseil responsable

Ce sujet est reporté en octobre puisque nous ne savons pas si cela est toujours pertinent. Nous attendrons de voir ce qu'il advient de l'AAP après son AGA de septembre.

10. APAAQ

Aucune information additionnelle. Comme la prochaine rencontre se tiendra à Rouyn-Noranda, Me Picard invitera Me Grygiel à venir nous parler des derniers développements de l'APAAQ.

11. Pénurie avocats en Abitibi-Témiscamingue

Aucune rencontre du comité n'a encore été convoquée.

Me Langlois mentionne avec discuté avec Me Bourgeois et que lors des présentations de l'AAP, les régions ne sont pas nécessairement présentées. Il va donc voir ce qui pourrait être fait avec l'AAP.

Me Jolicoeur a donné une entrevue portant sur les régions à Droit-Inc.

12. Activités du bâtonnier

Me Jolicoeur et Me Ethier ont rencontré David Lametti, ministre de la Justice du Canada le 27 juin dernier lors de son passage en Abitibi-Témiscamingue. Il a été question entre autres, des interprètes dans le nord.

Me Jolicoeur a de plus participé à l'assermentation de Me Stéphanie Lambert le 2 août 2019 à Malartic.

13. Correspondances

Me Jolicoeur a reçu un courriel d'Alexis Lapierre, attaché politique de la députée Émilise Lessard-Therrien relativement à la difficulté éprouvée par certains justiciables à se trouver un avocat qui accepte les mandats d'aide juridique. Me Jolicoeur s'est entretenu avec lui. Suite à cet entretien, nous avons appris que la députée Lessard-Therrien avait envoyé une lettre à la ministre de la Justice relativement aux tarifs d'aide juridique.

S'il est porté à notre attention que des gens se plaignent de ne pas trouver d'avocat qui accepte des mandats d'aide juridique, nous devons les référer au député Dufour.

Me Jolicoeur a également reçu les nouvelles directives de la Cour supérieure.

14. Varia

14.1. Lieu de la prochaine rencontre

Me Picard demande s'il est possible de changer le lieu de la rencontre d'octobre pour que celle-ci ait lieu à Rouyn-Noranda, car elle sera devant jury à Rouyn-Noranda à cette date et il lui sera impossible de se rendre à Amos à temps. Les membres sont d'accord. Les lieux des rencontres d'octobre et décembre sont

donc interchangeés. La réunion d'octobre aura lieu à Rouyn-Noranda et celle de décembre à Amos.

14.2. Liste des avocats

Me Picard avise les membres que la liste des avocats qui avait été confectionnée par le Barreau et envoyée dans les postes de police et au centre de détention d'Amos n'est pas à jour.

Une situation a été portée à son attention à l'effet qu'un avocat s'était plaint que son nom n'apparaissait pas sur la liste. Considérant l'impact que pourrait avoir le fait que la liste ne soit pas à jour sur un dossier criminel, Me Picard soutient que la liste devrait être mise à jour ou carrément abandonnée. Une discussion a lieu sur le sujet. Il est convenu de réfléchir à la problématique et voir ce qui pourrait être fait.

15. Prochaine réunion : 16 octobre 2019 à 17h30 à Rouyn-Noranda

Comme convenu, la prochaine réunion aura lieu le 16 octobre 2019 à 17h30 à Rouyn-Noranda.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Nicolas Provencher-Lavergne, appuyée par Me Pascal Jolicoeur, l'assemblée est levée. Il est 22 :02.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 16 octobre 2019.